



Date de dépôt : 22 octobre 2024

Rapport
de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée
d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le
7^e programme de renaturation des cours d'eau 2024-2028

Rapport de Angèle-Marie Habiyakare (page 2)

Rapport de Angèle-Marie Habiyakare

La commission de l'environnement et de l'agriculture a examiné cet objet, le RD 1586, lors de sa séance du 10 octobre 2024 sous la présidence de M^{me} Céline Zuber-Roy.

Le procès-verbal a été pris par M^{me} Clara Veuthey, que la commission remercie.

M^{me} Christine Hislaire, secrétaire générale adjointe au DT, a assisté à la séance.

Avant d'entrer dans la présentation faite par des représentants de l'OCEau, la commission a retenu que le 6^e plan de renaturation des cours d'eau a pu aller au-delà des objectifs que l'OCEau s'était fixés en atteignant 122% de taux de réalisation effectif. Le 7^e plan est ambitieux, mais atteignable. L'un des points émergents de ce 7^e programme est la planification de la remise à ciel ouvert de cours d'eau en ville, notamment la Drize et l'Aire qui sont actuellement canalisées, notamment au niveau du site du PAV. La commission s'est posé des questions concernant le maintien des débits d'eau, l'utilisation de l'eau par l'agriculture dans les cours d'eau ainsi que l'évitement des risques de crue par un aménagement adéquat, l'OCEau a su y répondre en présentant les plans prévus à ces effets.

Audition de

- *M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau (OCEau)*
- *M. Franck Pidoux, directeur du service d'aménagement des eaux et de la pêche à l'OCEau*
- *M. Kim Ehrensperger, chargé de projet service d'aménagement des eaux et de la pêche à l'OCEau*

Présentation

M. Mulhauser estime que la présentation de ce rapport auprès du Grand Conseil est un moment important pour eux dans la législature. Il rappelle qu'il s'agit de la septième fois qu'ils viennent présenter les programmes de renaturation des cours d'eau. Il laisse la parole à M. Pidoux.

M. Pidoux explique que la présentation se fera en deux parties. Ils commenceront par présenter le bilan du sixième programme. Puis, ils présenteront le septième programme, ses buts principaux et certains projets de ce dernier.

M. Pidoux commence par rappeler que la loi cantonale sur les eaux a été modifiée en mars 1997. Il déclare que sept articles ont été rajoutés dans cette loi. Il lit l'article 43 de cette loi qui énonce le but de la renaturation qui est de « protéger et de reconstituer les cours d'eau et leur paysage en favorisant la biodiversité de ces éléments dans la perspective du développement durable ». Il explique qu'il est important de comprendre qu'ils travaillent dans une perspective de développement durable. Il ajoute que la plupart de leurs projets se concentrent à la fois sur un volet économique, un volet biodiversité et un volet social. Il présente ensuite l'article 44 de la loi, qui concerne le programme de renaturation. Il se concentre ensuite sur le financement (articles 46 et 47). Il explique que la loi prévoit un financement avec un fonds cantonal de renaturation, avec un montant minimal de 10 millions de francs par année. Il explique que ce fonds est alimenté par les redevances hydrauliques, les taxes de pompage et les subventions de la Confédération. Il ajoute que ce fonds de renaturation permet de financer les charges de fonctionnement du service de renaturation, les charges liées aux lois d'investissement, les frais d'études, les frais des travaux de renaturation qui ne font pas l'objet d'une loi spécifique, les frais de participation à des travaux de renaturation communaux ou privés et les frais liés à l'information. Il précise qu'il existe également une possibilité de financement ciblé par des lois d'investissement. Tel a été le cas pour la plage des Eaux-Vives, la renaturation de l'Aire ou la remise à ciel ouvert de la Drize dans le PAV, par exemple. Il poursuit en rappelant les buts énoncés dans le sixième programme. Il précise que tous les projets mentionnés sur cette page ont été réalisés par quatre chefs de projets, qui ont mené à bien les opérations, ont obtenu les autorisations et ont réalisé les travaux. Il précise que le sixième programme a duré de 2019 à 2023. Durant cette période, ils sont parvenus à protéger Firmenich contre les inondations, à renaturer en milieu urbain et périurbain (Puplinge et le secteur de la Martinière), à réaliser la quatrième et dernière étape du projet de renaturation de l'Aire et à concrétiser le projet de la plage des Eaux-Vives et des travaux sur le quai de Cologny. Il présente tout d'abord les actions qui ont été entreprises dans le but de protéger le site de Firmenich. Il explique que le site de Firmenich était menacé par une inondation de l'Allondon. Une crue de l'Allondon aurait pu inonder entre un tiers et un quart du site avec des hauteurs d'eau qui auraient pu aller jusqu'à plus de 2 mètres. Les travaux ont consisté à créer un mur, qui va jusqu'à 5-6 mètres de profondeur. Ce mur s'encre sur de la molasse pour assurer une parfaite protection. Il salue le fait que la partie visible du mur soit assez discrète. Il ajoute qu'ils ont créé un chemin piéton et ont aménagé une piste cyclable. Il précise que le chemin piéton en question est le premier morceau de la ViaRhôna. Selon lui, l'action sur ce site correspond aux trois volets mentionnés

précédemment : le volet sécuritaire, le volet accueil et promenade et le volet biodiversité.

S'agissant du Foron, M. Pidoux explique qu'ils ont sorti une grande partie de Puplinge des zones inondables. L'idée était de redonner de la place à la rivière. Il explique qu'ils ont élargi le cours d'eau. Il ajoute qu'ils ont créé des cheminements piétons, essentiellement du côté français. Il salue la très bonne coordination qui a eu lieu avec les autorités françaises (SM3A). Il précise que la France a payé les travaux effectués du côté français et que la Suisse a payé les travaux sur le territoire suisse. Il ajoute qu'ils ont embauché des mandataires et des entreprises en commun.

M. Pidoux poursuit en se concentrant sur la quatrième et dernière étape de renaturation de l'Aire. Cette étape termine une très grande opération de renaturation qui a duré de 2002 à 2022. Il explique qu'auparavant, il y avait un canal béton, qui représentait un risque d'inondation important et qui causait des problèmes de ruissellement. Ils ont réussi à protéger le village de Lully et à redonner de la place à la rivière, afin d'avoir un gabarit suffisant pour supporter les crues. Il mentionne d'autres actions qui ont permis de protéger le centre-ville de Genève des inondations. Il présente ensuite les actions effectuées sur le lac. Il déclare qu'ils sont actifs sur le lac depuis l'année 2016, soit depuis le début du projet de la plage des Eaux-Vives. Ils ont entrepris des actions, le long du quai de Cologny. Il précise qu'ils ont installé des roselières et des endroits où il est possible de se baigner, et que les roselières font entre 5000 et 6000 m². Il ajoute que ces éléments naturels ont été installés, en alternance avec des dalles plates, qui sont confortables et permettent un accès à l'eau. Ils ont également travaillé avec la commune de Cologny. Un rond en bois a été réalisé, qui est un ouvrage qui a été financé par la commune, qui avait besoin d'un maître d'ouvrage qui puisse l'accompagner dans les travaux. Il déclare qu'ils ont donc travaillé avec Cologny pour obtenir les autorisations et pour réaliser ce projet. Il précise que c'est la commune qui s'occupe de l'entretien de cet ouvrage, car le bois nécessite un entretien constant.

M. Pidoux affirme qu'ils ont terminé le projet de la plage des Eaux-Vives. Il rappelle qu'ils avaient déjà terminé une première partie de la plage en 2019 et que le restaurant et la Maison de la Pêche ont ouvert en 2021 et 2022. Le projet contient un volet accueil du public, un volet économique (port, restaurant et Maison de la Pêche) et un volet nature, grâce au jardin d'eau qui accompagne cet ouvrage. Ils ont rédigé un livre qui retrace les 20 ans de renaturation sur le canton de Genève.

M. Ehrensperger ajoute que cet ouvrage peut se trouver en ligne.

M. Pidoux reprend en présentant le bilan du sixième programme. Ils avaient annoncé, dans le programme, qu'ils souhaitent revitaliser 10 020 mètres de berges. Il est ravi de constater qu'ils sont parvenus à réaliser un taux plus élevé (taux de réalisation effectif de 122%).

M. Pidoux présente ensuite les buts du septième programme. Il affirme que l'un des buts essentiels du programme est de protéger les biens et les personnes contre les inondations. Il déclare qu'ils sont parvenus à effectuer un gros travail sur les rivières cantonales. Selon lui, ils sont parvenus à gérer toutes les zones de danger, au niveau cantonal. Ils termineront ce travail par la gestion du Foron. Il estime qu'ils doivent désormais se concentrer sur les plus petits cours d'eau, qui sont souvent communaux ou privés et sur les phénomènes de ruissellement. Il donne l'exemple de la crue de la Drize du 9 juin dernier. Selon lui, ils doivent collaborer avec les communes afin d'améliorer la protection et parvenir à gérer ces phénomènes exceptionnels. Il énumère ensuite les autres buts du septième programme : renaturer les cours d'eau en milieu urbain ou périurbain et aménager des accès à l'eau au bord du lac Léman, couplés à la revitalisation des rives artificielles. Il mentionne également un grand projet, celui du Vengeron. Il termine par présenter le dernier but qui est de développer et construire les équipements pour maintenir un débit d'étiage dans nos rivières. Il rappelle que nous vivons des étés de plus en plus secs et qu'il va falloir se battre pour trouver des solutions pour remettre de l'eau dans nos rivières.

M. Ehrensperger reprend la présentation. Il commence en présentant le projet de l'embouchure du Foron, qui se trouve autour de la station d'épuration de Villette. Il déclare que, dans le cas d'une crue concomitante de l'Arve et du Foron, la situation est critique, car l'Arve fait bouchon au Foron et les eaux du Foron débordent. Il estime qu'il y a une réelle nécessité de protection sur ce site. Il présente ensuite le plan d'autorisation de construire, qui a été acceptée par l'OAC. L'idée du projet est de redonner de l'espace au Foron et d'ouvrir toute une zone nature au niveau de l'embouchure, connectée à l'Arve, pour permettre d'encaisser les eaux du Foron. Il y a également l'idée de créer des cheminements qui permettent de relier la berge de l'Arve à l'avenue de Thônex et de créer une passerelle qui se veut être un pont entre la rive droite et la rive gauche (France). Il précise qu'ils travaillent en partenariat avec les autorités françaises (SM3A) et que les Français ont la volonté de collaborer étroitement avec eux, sur ce projet.

S'agissant de la remise à ciel ouvert de la Drize, il déclare que la première étape de réalisation est en cours et s'achèvera au 2^e semestre de 2025. Les zones représentées en vert sur la carte seront à ciel ouvert, d'ici à la fin de 2025. Les travaux permettent d'amener l'eau de la Drize qui s'engouffre dans la

galerie (traits noirs sur la carte), de ponctionner dans la rivière pour l'amener dans le secteur renaturé et de la restituer dans la rivière à travers une canalisation qui va jusqu'à l'Arve. Il présente une vision future du PAV et de la Drize à ciel ouvert, dans laquelle la rivière se déploiera sur une largeur d'environ 20 mètres, avec un cours d'eau qui s'écoulera au milieu de la végétation. Selon lui, ce projet permettra d'accueillir du public aux abords de la rivière.

M. Ehrensperger présente ensuite le projet de la Cédille de Cognny. Une roselière a vu le jour, et une digue permet de protéger cette roselière. Selon lui, il s'agit d'un projet qui vise à accueillir le public et à préserver, au mieux, les berges de notre lac, afin qu'il puisse avoir toutes les fonctions écosystémiques possibles. Il poursuit en disant qu'ils ont le projet de construire une plage, un port et une île nature au Vengeron. Il explique que l'île nature permettra d'avoir un milieu naturel riche pour le lac et d'obtenir une protection pour le port professionnel qui sera déployé à l'arrière. S'agissant du parc, ils feront un remodelage du terrain. Il déclare que ce projet correspond aux trois volets mentionnés auparavant. Premièrement, il s'agit d'un projet économique, car il y a l'idée de pérenniser les activités et les travaux lacustres nécessaires pour la transition écologique. Deuxièmement, il y a une action de renaturation, en construisant cette île nature. Troisièmement, le volet accueil du public sera réalisé grâce à une base loisirs et un programme de batellerie sportive (dériveurs, catamarans, paddle, etc.).

M. Ehrensperger affirme que le projet a été autorisé et que les crédits et la modification de zone ont été votés par le Grand Conseil. Il précise que le projet est actuellement bloqué par une procédure de recours devant le Tribunal fédéral.

M. Pidoux reprend la présentation et présente le projet de recharge de la nappe de l'Aire. Selon lui, il s'agit d'un projet très novateur et ambitieux qui a pour but de maintenir de l'eau dans cette rivière. L'idée est de profiter d'une grande masse de gravier, qui provient d'anciens graviers qui ont été déposés par la rivière pendant son histoire et de la remplir en période hivernale. Il explique que l'eau coulerait doucement des graviers et reviendrait dans la rivière, ce qui a pour conséquence d'alimenter des puits qui feront passer l'eau dans une nappe, qui va doucement s'écouler dans la rivière. Il affirme que le projet est actuellement déposé et autorisé, mais est sujet à un recours. Il explique que la prise d'eau se situe à la frontière et que la conduite alimentera une vingtaine de puits. L'idée de ce projet est de maintenir un débit minimal pour avoir de la vie dans cette rivière. Selon lui, ceci permettrait d'avoir un débit minimum de 50 litres par seconde dans la rivière. Il explique que ce débit minimal permettra aux agriculteurs de continuer à pomper l'eau. Il rappelle

qu'actuellement les agriculteurs sont confrontés à une règle qui les empêche de pomper, dans le cas où la rivière ne dispose pas de ce débit minimal. Ils travaillent également avec les communes qui développent un système où ils utiliseront l'eau de cette nappe pour produire de la chaleur, l'eau qui sera délivrée par ce système sera encore plus fraîche. Selon lui, ce projet représente une mesure ambitieuse pour laquelle ils n'ont pas trouvé d'équivalence ailleurs.

M. Pidoux termine en montrant le Reposoir. Il rappelle que les députés leur ont demandé de travailler sur le Reposoir. Il leur assure qu'ils travaillent actuellement dessus et qu'ils lanceront, dans le cadre du septième programme, des études sur ce site. L'idée est de pouvoir leur présenter le projet lors de la prochaine législature.

M^{me} la présidente les remercie et laisse la parole aux députés pour leurs éventuelles questions.

Une députée (Ve) se réjouit d'entendre que le sixième programme de renaturation a permis d'aller au-delà des objectifs annoncés. Elle se questionne sur la problématique liée au faible débit d'eau. Elle demande quelles solutions sont envisagées pour maintenir le débit dans la Drize.

M. Pidoux répond qu'ils sont encore au début du projet de maintien de débit d'étiage dans les rivières. Il explique que l'une des premières missions était d'élaborer une carte pour le débit futur des rivières (2050). Il déclare que cela a permis de démontrer que beaucoup de cours d'eau vont s'assécher. Il explique qu'il y a des investissements importants mis en place pour permettre de remettre l'Aire et la Drize à ciel ouvert dans le PAV. Il déclare qu'ils ne pourront pas effectuer ce travail pour tous les cours d'eau, mais l'Aire et la Drize font partie des deux bassins sur lesquels ils travaillent. S'agissant de la Drize, ils sont en train de chercher différentes pistes. Il donne l'exemple d'une nappe, situé en dessous des serres appartenant à un agriculteur. Il s'agit d'une nappe de gravier qui est coupée de tout et qui est alimentée très faiblement. L'idée est de travailler avec cet agriculteur pour pouvoir la remplir avec de l'eau de pluie et les eaux de la Drize, en hiver. Ils sont également en train de réfléchir à mettre en place un système de bassins, sur d'autres parcelles. L'idée serait de prélever l'eau provenant des orages d'été et de créer des bassins qui permettraient de rendre cette eau. Il déclare que ces deux pistes sont bien avancées. Ils espèrent pouvoir déposer des demandes d'autorisations rapidement pour ces deux projets. Il ajoute qu'il existe également un site, dans lequel il y a une perte d'eau et qu'ils souhaitent travailler activement pour réduire cette perte.

Un député (PLR) salue les différents projets menés par les auditionnés qui permettent à la population d'être en contact avec la nature. Il demande de revenir sur la recharge de la nappe de l'Aire. Il a le sentiment que les agriculteurs n'ont actuellement pas le droit de pomper l'eau, à Genève.

M. Pidoux répond que les agriculteurs ont effectivement un droit de pompage dans la nappe. Il explique que ces pompages s'arrêtent toutefois au moment où le débit de la rivière est trop faible. Il déclare qu'en 2022 et en 2023, cette situation s'est produite.

Un député (PLR) demande s'ils parlent d'agriculteurs genevois.

M. Pidoux répond par l'affirmative. Il précise que les agriculteurs doivent avoir une autorisation pour le faire.

M. Mulhauser précise que très peu d'autorisations sont délivrées pour les eaux superficielles. Il déclare qu'il y en a une dans le Rhône, une dans le lac et deux dans le Brassus. S'agissant des eaux souterraines, qui relèvent de la compétence du GESDEC, il explique que beaucoup plus de pompages sont autorisés, notamment dans les marais de Lully et les marais de Troinex et Veyrier.

Un député (PLR) a cru comprendre que, dans le cas où les agriculteurs prélèvent de l'eau, il est important de faire des contrôles réguliers afin de s'assurer de la qualité de l'eau. Il souhaiterait l'avis des auditionnés sur ce point.

M. Pidoux répond qu'il s'agit d'une question qu'il faudrait plutôt poser au GESDEC. Lorsqu'ils mettent de l'eau dans la nappe, il y a un contrôle permanent de la qualité de l'eau déversée et un suivi constant sur l'évolution de cette dernière. Les agriculteurs sont effectivement responsables de veiller la qualité de l'eau qu'ils prélèvent.

M. Mulhauser précise que, si l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) s'applique, le chimiste cantonal intervient. Au niveau d'une rivière, les normes sont plus légères que lorsqu'il y a une production d'eau potable ou une production agricole.

Un député (MCG) se demande s'il existe les mêmes règles en France, s'agissant du pompage par les agriculteurs. Il lui semble que les agriculteurs français pompaient beaucoup de l'Aire. Il demande s'il existe des règles communes entre la France et la Suisse sur le sujet.

M. Mulhauser répond qu'il y a effectivement des règles différentes en Suisse et en France. Les règles françaises sont plus permissives. Il mentionne notamment que les privés ont le droit de prélever jusqu'à une certaine quantité, avec un simple devoir d'annonce à la mairie. Toutefois, il estime que, si l'on

parle de la gestion d'un bassin versant, tel que celui de la Drize ou de l'Aire, il serait nécessaire d'avoir des discussions avec les Français. En effet, il affirme qu'il faudrait pouvoir demander aux Français de prélever moins d'eau potable dans les sources au pied du Salève et leur demander qu'ils s'équipent avec un prélèvement qui vienne plutôt du Rhône, afin de pouvoir avoir plus d'eau dans nos rivières, en Suisse. S'agissant de l'Aire, il y a un bassin de retenue dans lequel les agriculteurs peuvent prélever de l'eau. Des collègues suisses ont le droit de prélever de l'eau sur le territoire français. Il estime qu'il y a donc un gros travail de cohérence à effectuer. Il se réjouit qu'une gouvernance de l'Aire se soit mise en place.

M. Pidoux précise que ce bassin ne peut se remplir que lorsqu'il y a un débit suffisant dans l'Aire. Il déclare qu'ils travaillent bien avec leurs collègues français. Il y a une réelle volonté partagée de maintenir le plus d'eau possible.

Un député (MCG) souhaite revenir sur l'Aire et la zone d'étiage. Il souhaite avoir plus d'informations s'agissant de l'emplacement géographique de cette carte, et savoir si le projet se déroule entièrement sur territoire suisse.

M. Pidoux répond par l'affirmative. Il déclare que la frontière est représentée en rouge sur la carte.

Un député (PLR) estime que c'est un non-sens d'arroser les cultures avec de l'eau potable. Il demande s'il ne serait pas possible de créer des réseaux qui permettraient aux agriculteurs d'éviter d'utiliser de l'eau traitée, qui consomme de l'énergie et coûte très cher. Il demande le point de vue des auditionnés sur le sujet.

M. Mulhauser affirme qu'ils reviendront avec des idées pour pouvoir développer des réseaux d'eau brute. Il explique que ceci ne sera envisageable qu'avec de grandes masses d'eau, et qu'ils sont en train de regarder si la construction d'un réseau d'eau brute couvrant tout l'Arve et le lac pourrait soulager le réseau d'eau potable et ainsi éviter la nécessité de construire la station de pompage d'eau potable à laquelle les SIG réfléchissent actuellement. Il considère que la véritable question est de savoir à quel prix l'eau pourrait être acheminée jusqu'aux parcelles des agriculteurs, combien de parcelles seraient concernées, etc. Il faut également qu'un certain nombre d'agriculteurs soient intéressés par ce projet, pour que l'investissement soit justifiable. Il précise que ce type de projet rentre dans une logique d'horizon 2050. Ils sont actuellement en discussion sur ce point avec la Ville de Genève ainsi qu'avec les communes, qui sont intéressées par ce projet, notamment pour l'arrosage public.

M. Pidoux ajoute qu'ils posent actuellement un réseau d'eau brute dans le PAV, en parallèle de la remise à ciel ouvert de la Drize.

Le député (PLR) se réjouit de cette nouvelle.

M. Pidoux affirme qu'ils doivent impérativement trouver des solutions allant dans ce sens si l'on veut développer de nouvelles villes avec davantage d'arbres.

M. Ehrensperger déclare que l'eau de GeniLac est un déchet qui arrive aux Vernets et qui est rejeté dans l'Arve. A pleine capacité, ceci correspond à 1800 litres par seconde. Selon lui, l'idée de reprendre une partie de cette eau et de la remonter dans le PAV correspond à un vrai gain pour la collectivité publique.

Un député (LC) se questionne sur le projet de réouverture de la Drize dans le PAV. Il demande des informations sur la sécurisation de la Drize, en cas de crue extrême. Il rappelle la crue de la Drize du 9 juin 2024. Il se demande s'il y a un risque de débordement, dans le quartier du PAV.

M. Ehrensperger répond qu'il existe actuellement des galeries (qui passent sous l'autoroute et sous le parking de P+R Etoile). Elles seront conservées. Il explique que, lorsque la rivière sera complètement déployée sur le PAV, elle permettra d'accueillir une crue qui arrive, en moyenne, tous les deux ans (9 m^3 par seconde). Tout le débit qui serait supplémentaire sera déversé dans la galerie, conservé et ensuite déversé dans l'Arve. Si la galerie venait à être bouchée à plus de 50%, la rivière à ciel ouvert pourrait accueillir un débit qui irait jusqu'à 17 m^3 par seconde. Selon lui, le système se renforce donc mutuellement. Il précise que le risque que la galerie soit bouchée à 50% est probable.

M. Pidoux estime qu'on améliore considérablement la sécurité grâce à ce projet.

Un député (LC) se concentre désormais sur l'Arve. Il a entendu dire que le lit de l'Arve se comble de limon. Il demande aux auditionnés s'il s'agit d'une rumeur.

M. Pidoux répond qu'il y a effectivement des matériaux fins qui se déposent dans l'Arve. Des opérations de vidanges partielles sont menées pour permettre d'enlever ces matériaux. Actuellement, cela fonctionne très bien. Il explique qu'ils sont parvenus à réduire le débit de l'Arve et il salue la réactivité des actions menées pour ce faire. S'agissant des matériaux fins, il estime qu'il va falloir se questionner et réagir sur ce point, prochainement. Il y a du gravier qui avance tout doucement depuis la France. Il va donc falloir agir, tant du côté français que du côté suisse. Selon lui, les solutions existent. Il ajoute qu'ils sont d'ailleurs en train de revoir complètement le système de danger sur l'Arve.

Un député (LC) comprend qu'il ne s'agit donc pas d'une rumeur.

M. Mulhauser précise qu'il s'agit de gravier et non de limon.

M. Pidoux précise que le danger n'est pas imminent et que les graviers sont en train d'arriver. Il ajoute que les graviers ne représentent pas qu'un désavantage. Ils permettent d'améliorer le fonctionnement général de la rivière.

Un député (S) revient sur l'installation des infrastructures aux abords du lac, notamment la plage des Eaux-Vives. Il se questionne concernant les déchets amenés par le public dans ce type de lieu. Il demande les mesures qui ont été mises en place, afin de prévenir le littering.

M. Pidoux est conscient qu'il est important de maîtriser les déchets dans ces lieux. S'agissant de la plage des Eaux-Vives, il y a très peu de déchets. Il rappelle que des centres de tri ont été installés de part et d'autre de la plage. Il y a un très bon taux d'utilisation de la déchetterie, mais, effectivement, après une certaine heure, certains laissent des déchets. Il précise qu'il s'agit d'une quantité faible de déchets laissée par une faible proportion de la population. Il explique que, sur tous les quais de Cognoy, la commune met à disposition des poubelles et que la Ville est très active en termes de communication et de sensibilisation.

M. Mulhauser explique qu'ils avaient mis en place des patrouilles, nommées « les Anges de la Plage », et qu'il y a également des patrouilles le long du Rhône. Toutefois, il y a du littering. Ils sont en train de travailler là-dessus et d'évaluer les actions qui pourraient être mises en place.

Un député (S) se questionne ensuite sur la prolifération des moules Quagga, qui risquent de porter atteinte à la biodiversité du lac. Il se demande si ce problème est observé également dans les cours d'eau.

Pour M. Pidoux, il s'agit d'un réel problème pour lequel il n'y a pas de réelle solution. Mais il n'y a pas ce problème dans les cours d'eau.

M. Mulhauser déclare qu'il y a des moules Quagga dans le Rhône. Ils ont eu des discussions sur le sujet avec la CIPEL. L'élimination de ces moules semble difficile. Il ajoute qu'ils tenteront d'être solidaires en évitant de contaminer les autres lacs alpins, en particulier le lac d'Annecy. Selon lui, il s'agit d'une problématique très complexe à gérer.

M^{me} la présidente remercie les auditionnés et les libère.

Vote

La présidente met au vote la prise d'acte du rapport **RD 1586** :

Oui : 11 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 2 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

La prise d'acte du rapport RD 1586 est acceptée à l'unanimité des présents.

La commission de l'environnement et de l'agriculture a voté unanimement pour la prise d'acte de ce rapport RD 1586 et vous invite à faire de même.